

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01931

Numéro SIREN : 507 869 550

Nom ou dénomination : SC2A

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2020 sous le numéro de dépôt 9283

Greffes du tribunal de commerce de Montpellier



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 20/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/9283

Déposant :

Nom/dénomination : SC2A

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 507 869 550

N° gestion : 2008 B 01931



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072018	et clos le	30062019	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				☒
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SC2A		455 RUE ALFRED SAUVY IMMEUBLE LE LANCASTER ZAC AERO 34470 PEROLS	
SIRET	5 0 7 8 6 9 5 5 0 0 0 0 1 6	Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	36 581
	Bénéfice imposable à 15%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	2 019 131

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SARL ELLIPSE CONSEIL 145 AVENUE CLEMENT ADER 34170 CASTELNAU LE LEZ Tél: 04 99 52 64 45		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu PEROLS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Président
		Signature	ADRIET CHRISTOPHE

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).



ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H				REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	230 300		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions							e
autres que celles visées en (a).							f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)
							230 300

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
1	

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

REVENUS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



Désignation de l'entreprise : SC2A		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 455 RUE ALFRED SAUVY		Durée de l'exercice précédent* 12	
34470 PEROLS			
Numéro SIRET* 50786955000016		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 13 00 6 2019	
		N-1 13 00 6 2018	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Dossier N° SC2A en Euros.

SARL ELLIPSE CONSEIL



Désignation de l'entreprise : SC2A

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :4.93.....9.60.....)	DA 493 960	481 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB 299 040	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 48 150	48 150
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG 882 552	492 924
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 1 949 488	619 928
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL 3 673 189	1 642 502
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN 45 000	
	TOTAL (II)	DO 45 000	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 810 299	754 051
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 218 479	40 622
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	60 000
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 70 822	21 880
	Dettes fiscales et sociales	DY 89 362	128 661
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	10 530
	Autres dettes	EA 27 033	7 622
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC 1 215 997	1 023 366
	Ecart de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 4 934 186	2 665 868
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	{ Ecart de réévaluation libre	ID	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 467 647	429 070
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 38 209	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.





**DELON
ASSOCIÉS
AUDIT**

BÉZIERS

PAE LE MONESTIE - LES MAZERANES
2, Allée de l'Espinouse - 34760 BOUJAN SUR LIBRON
Tél : 09 70 220 230
Fax : 04 67 76 78 70
contact@delonassociés.fr

SOCIETE SAS SC2A

Société par Actions Simplifiée au capital de 493.960 EUROS
Siège social : IM LE LANCASTER 455 RUE ALFRED SAUVY
34470 PEROLS

RCS MONTPELLIER B507869550

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 30/06/2019**

DELON ASSOCIÉS - SAS au capital de 5 000 € - RCS 794 019 620 RCS BEZIERS
NAF 6920Z - N° SIRET 794 019 620 00028 - N° de TVA Intracommunautaire FR 93794019620
www.axiomeassociés.fr

Membre indépendant



DIFFERENCE



SAS SC2A
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30/06/2019

Aux associés de la SAS SC2A

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS SC2A relatifs à l'exercice clos le 30/06/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Principes comptables audités : rappelés dans l'annexe, nous avons pu apprécier leur caractère approprié ainsi que leur correcte application,

- Estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes : l'exercice sous examen n'a pas donné lieu à des estimations comptables significatives,
- Présentation d'ensemble des comptes : les informations figurant dans les états annuels contribuent de manière satisfaisante à la présentation d'une image fidèle de la société au 30/06/2019.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés, sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

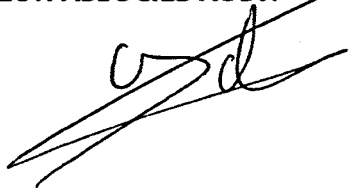
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BOUJAN SUR LIBRON le 13 Décembre 2019

SAS DELON ASSOCIES AUDIT



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2019 12			Exercice N-1 30/06/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	9 880	9 880	0	6 167	6 167	100.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	442 922	44 248	398 674	88 071	310 603	352.67
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	3 685 569		3 685 569	1 393 965	2 291 604	164.39
	Créances rattachées à des participations	615 733		615 733	603 582	12 151	2.01
	Autres titres immobilisés						
Comptes de Régularisation	Prêts						
	Autres immobilisations financières				2 400	2 400	100.00
	Total II	4 754 105	54 128	4 699 977	2 094 186	2 605 791	124.43
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	25 843		25 843	25 000	843	3.37
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	118 738		118 738	115 572	3 167	2.74
	Autres créances	59 168		59 168	274 228	215 060	78.42
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	14 715		14 715		14 715	
	Disponibilités				142 365	142 365	100.00
	Charges constatées d'avance (3)	15 745		15 745	14 517	1 227	8.45
	Total III	234 210		234 210	571 682	337 473	59.03
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		4 988 314	54 128	4 934 186	2 665 868	2 268 318	85.09

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

615 733

Dossier N° SC2A en Euros

SARL ELLIPSE CONSEIL



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2019 12	Exercice N-1 30/06/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 493 960)	493 960	481 500	12 460	2.59
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	299 040		299 040	
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	48 150	48 150		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	882 552	492 924	389 628	79.04
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 949 488	619 928	1 329 560	214.47
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	3 673 189	1 642 502	2 030 688	123.63
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées	45 000		45 000	
	Total II	45 000		45 000	
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	771 637	752 431	19 205	2.55
	Concours bancaires courants	38 663	1 620	37 043	NS
	Emprunts et dettes financières diverses	218 479	40 622	177 858	437.84
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		60 000	60 000	100.00
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 822	21 880	48 942	223.68
	Dettes fiscales et sociales	89 362	128 661	39 298	30.54
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		10 530	10 530	100.00
	Autres dettes	27 033	7 622	19 411	254.68
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	1 215 997	1 023 366	192 630	18.82
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 934 186	2 665 868	2 268 318	85.09

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

467 647 429 070



SC2A
Société par actions simplifiée au capital de 493.960 €
455 rue Alfred Sauvy
34470 PEROLS
R.C.S Montpellier 507 869 550

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU MARDI 31
DECEMBRE 2019**

Chers Associés,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de votre société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces qui ont été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par la loi.

ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE – SITUATION FINANCIERE ET ENDETTEMENT:

Au cours de cet exercice d'une durée de 12 mois, les comptes annuels de la société arrêtés par le Président font apparaître :

- un total de bilan de 4.934.186 €,
- un résultat net comptable de 1.949.488 €,
- un chiffre d'affaires hors taxes de 878.001 €.

Le chiffre d'affaires de l'exercice est constitué de prestations de services réalisées auprès du groupe pour 878.001 €. Les transferts de charges d'exploitation s'élèvent à 44.713 €, les avantages en nature pour 15.606 € et les produits divers d'exploitation à 5 €.

Le total des produits d'exploitation s'élève donc à 938.325 €.

Les charges d'exploitation s'élèvent à la somme de 1.011.483 €, le résultat d'exploitation est déficitaire de 73.158 €.

Les produits financiers s'élèvent à 111.695 €.

Les charges financières s'élèvent quant à elles à 13.350 € et représentent essentiellement les intérêts d'emprunts, le résultat courant avant impôts est donc positif de 25.187 €.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de 1.934.828 € correspondant à la plus-value nette sur l'apports des titres détenus par SC2A dans ses filiales (EPI CONCEPT – EXPERTS SDC et QUALITY CONCEPT) au capital d'AT PATRIMOINE ;

Et compte tenu de l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise d'un montant de 10.527 €, le résultat de l'exercice est finalement **un bénéfice de 1.949.488 €.**

La situation nette de la société s'élève à 3.673.189 Euros.



1

Son endettement s'élève à 1.215.997 € et correspond :

- 771.637 € d'emprunt bancaire (prêts relatifs à l'achat de titres de participation, à l'achat de véhicules et à l'aménagement du 2^{ème} étage), 3 nouveaux prêts souscrits au cours de cet exercice.
- 41.460 € de prêt auprès d'une société du groupe (pool de trésorerie)
- 177.019 € de comptes courant d'associé
- 38.663 € de concours bancaires CRCA, SG et BPS,
- 70.822 € de dettes fournisseurs et attachés,
- 89.362 € de dettes fiscales et sociales,
- 27.033 € d'autres dettes auprès de sociétés du groupe ;

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES ET D'EVALUATION

NEANT

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élève à :

- 70.822 € au 30/06/2019

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Dans le cadre d'une restructuration totale du groupe, des événements significatifs sont intervenus au cours de l'exercice :

1/ En date du 31/12/2018 Augmentation de capital par apport en nature de titres de sociétés et notamment :

L'apport de 465 parts de la société EPI CONCEPT détenues par Monsieur Alexandre ADRIET. Ce dernier devient donc associé de la société SC2A avec une participation égale à 653 actions.

L'apport de 160 parts détenues par Magali PERRIER dans la société EXPERT SDC. La participation de Madame Magali PERRIER dans SC2A correspond désormais à 3944 actions.

L'apport de 48 parts détenues par Mme Sabine COULON dans la société ASC. Mme Sabine COULON devient donc nouvelle associée détenant 149 actions.

Le capital de la société SC2A est donc désormais de 493.960 €, divisé en 49.396 actions de 10 € chacune.

Le capital de la société passe donc de 481.500 € à 493.960 € soit une augmentation de capital de 12.460 € accompagné d'une prime d'émission de 299.040 €.

2/ En date du 11/02/2019, cession des titres détenus par SC2A dans AL INVEST.



2

3/ Au terme d'un traité d'apport daté du 14/02/2019 :

Apport en nature des titres détenus par SC2A, au capital de la société AT PATRIMOINE :

- 900 parts d'EPI CONCEPT, soit 90% du capital de la société
- 160 parts d'EXPERTS SDC, soit 20% du capital de la société.
- 1000 actions de QUALITY CONCEPT, soit 100% du capital de la société.

4/ Enfin, en date du 04 Juin 2019, il a été conclu un protocole de cession d'actions de la société AT PATRIMOINE, détenue à 100% par la société SC2A, au profit de la société MARE NOSTRUM.

Au terme de ce protocole, sont finalisés les accords suivants :

- concrétiser au jour de la signature, l'acquisition par MARE NOSTRUM de 90% des actions de la société,
- de prévoir à terme l'acquisition par MARE NOSTRU du solde des actions de la société,
- de fixer les modalités de gouvernance de la société.

FAITS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La cession des actions de la SAS AT PATRIMOINE s'est concrétisée en date du 07/11/2019

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Développement de l'activité de holding animatrice de groupe et prise de participations dans des secteurs diversifiés.

DEPENSES REINTEGREES ET DEPENSES SOMPTUAIRES

NEANT

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

NEANT

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice, pas de nouvelle prise de participation.



3

ETAT RECAPITULATIF DES PARTICIPATIONS DE LA SOCIETE SC2A AU 30.06.2019

Participations modifiées suite à l'apport des titres du 14/02/2019 (cf supra) des filiales de SC2A, au capital de la société AT PATRIMOINE :

- SAS QUALITY CONCEPT (capital 40.000 €) : Pourcentage de détention : 100%,
- SAS AT PATRIMOINE (capital 152.000 €) : Pourcentage de détention : 100%,
- SARL EPI CONCEPT (capital 1.000 €) : Pourcentage de détention : 100%,
- SCI ASC (capital 1.000 €) : Pourcentage de détention : 99%,

Participations inchangées :

- SARL L2C (capital 1000 €) : pourcentage de détention : 50%
- SCI AL INVEST 2 (capital 1.000 €) : Pourcentage de détention : 99%
- SCI ALC (capital 1.000 €) : Pourcentage de détention : 99%
- SARL DIXIONLINE (capital : 5.000 €) : pourcentage de détention : 21 %

- SCI MADRIC (Capital 100 €) : pourcentage de détention 50%
- SARL MBI SECUR COPRO (Capital 6.600 €) : pourcentage de détention : 22 %
- HOLDING VALAIZE (Capital 558.990 €) : pourcentage de détention : 0.0011%

Participations cédées :

- SCI AL INVEST (capital 1.000 €)

MONTANTS DES DIVIDENDES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

2016-2017 : 367.000 €
2017-2018 : 278.200 €
2018-2019 : 230.300 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
--

Il sera proposé à L'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2019, soit un bénéfice de 1.949.487,80 € de la façon suivante :

- En autres réserves pour 1.949.487,80 €.

Après affectation le poste Autres Réserves s'élèvera à 2.432.039,48 €.

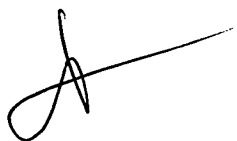


TABLEAU DE RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	01.07.2014 30.06.2015	01.07.2015 30.06.2016	01.07.2016 30.06.2017	01.07.2017 30.06.2018	01.07.2018 30.06.2019
<u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
Capital social	481.500	481.500	481.500	481.500	493.960
Nombre de parts sociales/ actions	48.150	48.150	48.150	48.150	49.396
<u>OPERATIONS & RESULTATS DE L'EXERCICE</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	466.133	598.393	987.502	879.500	878.001
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	238.506	189.576	870.415	681.365	1.994.312
Impôts sur les bénéfices	21.045	39.175	66.211	35.428	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	5004	3.835	6.636	11.752	10.527
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	197.310	129.424	779.141	619.928	1.949.488
Résultat distribué	49.007	45.100	367.000	278.200	230.300
<u>RESULTAT PAR ACTIONS</u>					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4,96	3,93	20,51	14,15	40,37
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4,10	2,68	16,18	12,87	39,47
Dividende distribué à chaque part sociale/action	1,02	0,93	7,62	5,77	4,66
<u>PERSONNEL</u>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	6	7	7	7	7
Montant de la masse salariale de l'exercice	230.210	277.854	420.577	347.363	355.026
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	85.918	103.499	178.969	139.807	125.777

CONVENTIONS REGLEMENTEES ET CONVENTIONS COURANTES

Contrôle des Commissaires aux comptes :

Nous allons vous donner lecture du rapport du Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

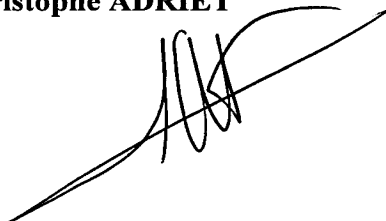
Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Fait à Pérols

Le 13 Décembre 2019

Le Président,

M. Christophe ADRIET



SC2A
Société par actions simplifiée au capital de 493.960 €
455 rue Alfred Sauvy
34470 PEROLS
R.C.S Montpellier 507 869 550

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU MARDI 31 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le mardi trente et un décembre à 10 heures,

Les associés de la société « **SC2A** », Société par actions simplifiée au capital de 493.960 Euros, divisé en 49.396 actions de 10 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire au siège de la société.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple remise en main propre le lundi 17 décembre 2018 par le Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe ADRIET, Président de la société.

Sont présent ou représentés :

- Monsieur Christophe ADRIET, propriétaire de 44.650 actions,
- Madame Magali PERRIER, propriétaire de 3.944 actions,
- Madame Sabine COULON, propriétaire de 149 actions,
- Monsieur Alexandre ADRIET, propriétaire de 653 actions.

Total des parts représentées : 49.396 actions

Monsieur Claude DELON, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le président constate que les associés présents détiennent la totalité du capital social, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions, conformément aux dispositions des statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie de la lettre de convocation,
- La copie des statuts,
- Le rapport de gestion ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2019,
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport de gestion du Président,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes, sur les comptes de l'exercice 2018/2019,
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,



- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019 et approbation du rapport de gestion, quitus,
- Affectation des résultats de l'exercice 2018 - 2019,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion :

La discussion est ouverte, le président commence par donner réponse aux questions des associés ci-dessus visés. Diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve ledit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019 tels qu'ils lui sont présentés par le Président, et qui font ressortir un bénéfice de **1.949.487,80 euros**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne en conséquence à Monsieur Christophe ADRIET, Président, ainsi qu'à Monsieur Claude DELON, Commissaire aux comptes, quitus entier pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2019, soit un bénéfice de 1.949.487,80 de la façon suivante :

- En autres réserves pour 1.949.487,80 €.

Après affectation le poste Autres Réserves s'élèvera à 2.432.039,48 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés rappelle que les distributions de dividendes suivantes ont été réalisées au cours des derniers exercices :






Exercice 2016-2017 : 367.000 €

Exercice 2017 – 2018 : 278.000 €

Exercice 2018 – 2019 : 230.300 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, ainsi qu'en fait état le rapport spécial établi par le commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés confirme que le Président a perçu pour son mandat de Président, au cours de cet exercice, la somme de 102.540,72 € brute.

L'assemblée générale décide de fixer cette rémunération pour l'exercice 2019/2020 à la somme de 86.000 € brut environ.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

BA

AAL

X

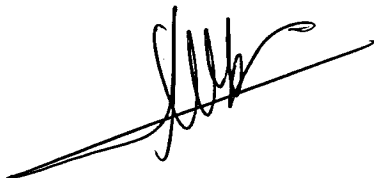
NP

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le Président, les associés ou leurs mandataires.

Clôture de séance

Les associés.

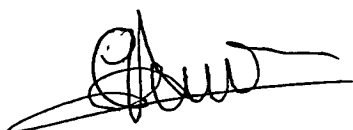
Monsieur Christophe ADRIET



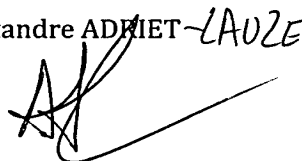
Mme Magali PERRIER



Madame Sabine COULON



M. Alexandre ADRIET-LAUZE



SC2A
Société par actions simplifiée au capital de 493.960 €
455 rue Alfred Sauvy
34470 PEROLS
R.C.S Montpellier 507 869 550

EXTRAIT DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU MARDI 31 DECEMBRE 2019

AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2019, soit un bénéfice de 1.949.487,80 € de la façon suivante :

- En autres réserves pour 1.949.487,80 €.

Après affectation le poste Autres Réserves s'élèvera à 2.432.039,48 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

A Pérols,

Le 31 Décembre 2019

Le Président,

